



Inclut des informations concernant la directive 2003/10/CE sur le bruit

Écoutez.

[Informations et chiffres concernant votre ouïe
et le moyen de la protéger.]

MSA SORDIN

[L'ouïe]

L'ouïe est notre organe de communication le plus important, mais rares sont ceux qui en sont pleinement conscients. Cependant, nos oreilles sont des instruments de précision extrêmement performants. Si nous les comparons à une balance, leur étendue de mesure va de 1 milligramme à 1 000 tonnes ! Mais cet organe n'a pas été conçu pour notre civilisation bruyante. Principal problème : la détérioration de l'ouïe est généralement irrémédiable.

Nos oreilles assurent différentes tâches importantes :

Communication

Mises à part les informations que notre ouïe nous permet de capter, nous percevons également l'émotion que cache un message et pouvons y réagir de façon appropriée. Le mouvement des lèvres que nous percevons est normalement insuffisant pour comprendre parfaitement un message.



Une fonction d'avertissement et d'alarme

Notre ouïe nous avertit et nous met en alerte. Des cris de mise en garde, une voiture qui s'approche, la sonnerie du téléphone, la sirène ou le coup de téléphone d'un docteur – tout passe par nos oreilles.

Orientation

Une bonne ouïe nous aide à nous orienter dans l'espace. Grâce aux différences de volume et de temps entre les signaux qui parviennent à nos deux oreilles, nous pouvons percevoir la direction de laquelle un bruit provient.



[Surdité partielle]

Il existe différents types de surdité partielle :

Surdité de transmission

Dans le cas de la surdité de transmission, le son n'est plus transmis à l'oreille interne. La surdité de transmission peut être éliminée ou réduite dans de nombreux cas.

Surdité de perception

La surdité de perception, ou surdité de l'oreille interne est plus courante que la surdité de transmission. Elle résulte d'un dysfonctionnement de l'oreille interne. La cause la plus fréquente en est le bruit. La surdité de l'oreille interne ou surdité de perception ne peut pas être soignée par des opérations ou un traitement médicamenteux. La détérioration de l'ouïe est irréversible ! Les prothèses auditives ne permettent d'y remédier que partiellement.

Surdité de vieillesse

La surdité chez les seniors est probablement avant tout une maladie de la civilisation. Les indigènes entendent presque aussi bien que lorsqu'ils étaient jeunes. Le processus de vieillissement de notre ouïe pourrait être le résultat des influences néfastes telles que la pollution acoustique perpétuelle, les maladies et même la médecine.



La surdité provoquée par le bruit ne peut pas être traitée

L'ampleur des détériorations dépend à la fois de l'intensité du bruit et du temps pendant lequel il est perçu. Une exposition durable à un bruit excédant 85 dB peut entraîner une surdité permanente. À l'origine, la détérioration apparaît dans la plage de fréquence dans laquelle se situe notre voix. Les conséquences sont des problèmes de communication. Actuellement, aucune opération et aucun traitement médicamenteux n'apportent de solutions aux détériorations provoquées par le bruit : elles sont incurables.

Cependant, des prothèses auditives permettent aux personnes affectées de s'adapter à leur handicap.

[Exposition hebdomadaire au bruit admissible]

Niveau sonore

116 dB[A]Minutes **0,6**

Durée d'exposition recommandée

110**2,3**

L'ouïe peut supporter un niveau sonore de 80 dB[A] pendant 40 heures maximum par semaine, sans subir de détérioration.

104**9,3**

À 104 dB[A], la durée hebdomadaire n'est que de 9,3 minutes

98**37,5****92**Heures **2,5**

À 92 dB[A], la durée d'exposition hebdomadaire n'est plus que de 2,5 heures.

86**10**

85 dB[A]: Le serre-tête anti-bruit est nécessaire!

80**40**

80 dB[A]: Le serre-tête anti-bruit est recommandé!

[Le bruit sur le lieu de travail]

La surdité des chaudronniers occupe encore une place importante parmi les maladies professionnelles. De nombreux employés considèrent que seul l'employeur est responsable de l'ouïe des employés. Cela n'est qu'en partie correct. L'employeur est principalement responsable de la réduction des sources sonores sur le lieu de travail, en installant par exemple des vitrages isolants acoustiques.



À partir d'un niveau sonore prolongé de 80 dB – ce qui correspond approximativement au bruit que produit un poids lourd passant à une distance de 7,5 mètres, les employeurs sont en outre obligés de fournir des serre-têtes anti-bruit appropriés. Cependant, la responsabilité du port de ces dispositifs de protection incombe aux employés. Des études ont montré que deux employés sur trois ne portaient pas de dispositifs de protection. Les raisons invoquées sont le confort ou simplement l'ignorance des conséquences.



[Le bruit et les loisirs]

Les détériorations de l'ouïe ne sont pas uniquement le résultat du bruit sur le lieu de travail. L'exposition au bruit pendant les loisirs est malheureusement elle aussi importante. Tout ce qui est fort n'est pas nécessairement perçu comme un bruit; par exemple, les amateurs ne considèrent pas que le rugissement des moteurs de voiture de course est néfaste. Tout le monde sait qu'un bon morceau de musique est toujours meilleur lorsqu'on l'écoute fort. Ces bruits perçus pendant les loisirs sont particulièrement dangereux car nous y prenons du plaisir, même s'ils sont suffisamment forts pour détériorer notre ouïe.

[Le bruit impulsionnel]

Outre le bruit continu, les détonations courtes et puissantes sont particulièrement dangereuses. Parce que ces bruits ne sont perçus que brièvement, le volume réel n'est pas aussi fortement ressenti. Mais une seule détonation surpuissante peut définitivement détériorer l'ouïe. Sans protection de l'ouïe, ces bruits impulsionnels peuvent entraîner un traumatisme sonore.



[Le sonomètre. Quelle puissance – quels dégâts?]

Pression sonore

180 dB[A]

160 dB[A]

120 dB[A]

110 dB[A]

100 dB[A]

85 dB[A]

80 dB[A]

70 dB[A]

65 dB[A]

40 dB[A]

35 dB[A]

25 dB[A]

0 dB[A]

Source sonore/Résultat

Coup de pistolet de départ à proximité de l'oreille

Airbag se gonflant près de l'oreille

Seuil de la douleur.**Détérioration de l'ouïe déjà possible par une exposition brève**

Sirène à 10 mètres de distance, niveau sonore caractéristique dans une discothèque

Marteau pneumatique à une distance de 10 mètres, niveau sonore caractéristique dans des écouteurs

Détérioration de l'ouïe possible du fait d'une exposition hebdomadaire de 40 heures

Poids lourd passant à 7,5 mètres de distance, circulation dense sur autoroute

Niveau sonore continu sur une route nationale à forte circulation pendant la journée

Risque accru de maladies cardiovasculaires en raison d'une exposition durable

Niveau sonore continu sur une route nationale à forte circulation la nuit

Problème de concentration et d'apprentissage possibles

Niveau de circulation bas perçu à travers un double vitrage à 1 m de distance

Ventilateur d'appartement très silencieux à faible vitesse

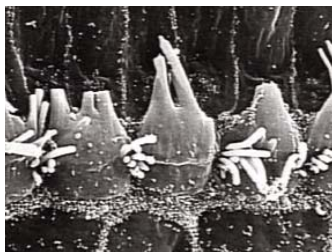
Bruit de respiration à 1 mètre de distance

Seuil d'audition

[« Le bruit » rend malade]



Cellules auditives intactes vues au microscope



Détérioration visible de l'ouïe: cellules auditives détériorées vues au microscope

Nous entendons des sons. Si ces sons sont ressentis comme étant désagréables, nous parlons alors de bruit. Le bruit est très souvent un produit de rejet de notre société civilisée: nous utilisons des machines qui ne sont pratiquement jamais silencieuses, mais bien souvent très bruyantes en réalité.

[Directive 2003/10/CE sur le bruit]

Le Parlement Européen et le Conseil ont émis en février 2003 une directive concernant la réglementation minimum en matière de protection des travailleurs contre les risques dûs au bruit: la Directive 2003/10/CE concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dûs aux agents physiques [bruit]. Cette directive sera appliquée avant février 2006 dans les réglementations nationales concernant la protection des travailleurs.

La Directive sur le Bruit réglemente les responsabilités des travailleurs pour la vérification et l'évaluation de l'exposition sonore ainsi que les procédures visant à éviter ou limiter cette exposition. Exposition signifie le niveau de danger pour un organisme, en fonction de la fréquence et de l'intensité des circonstances affectant cet organisme.

[Valeurs les plus importantes]

Considérant les progrès technologiques et l'existence de mesures permettant de contrôler le risque à la source, les risques résultant de l'exposition au bruit devront être éliminés à la source ou réduits au minimum. La réduction de ces risques peut se fonder sur:

- Des méthodes de travail différentes
- Le choix d'équipements de travail adaptés
- La conception et l'agencement des lieux et des postes de travail
- Des informations et une formation adéquates pour former les travailleurs
- La réduction des bruits aéroportés et des bruits de structure

Si une exposition au bruit exige des actions appropriées, la Directive 2003/10/CE sur le bruit présente les niveaux d'exposition suivants:

Niveau d'exposition inférieur d'action 80 dB[A] / 135 dB[C]

Lorsque l'exposition sonore dépasse les valeurs d'exposition inférieure d'action, l'employé doit mettre des dispositifs individuels de protection à la disposition des travailleurs.

Niveau d'exposition supérieur d'action 85 dB[A] / 137 dB[C]

Lorsque l'exposition sonore est égale ou supérieure aux valeurs d'exposition supérieure d'action, les dispositifs individuels de protection doivent être utilisés!

Valeurs limites d'exposition 87 dB[A] / 140 dB[C]

L'exposition du travailleur ne devra en aucun cas excéder les valeurs limites d'exposition! Lors de travaux dans des circonstances générant une exposition sonore supérieure, les dispositifs individuels de protection devront être choisis de façon à ramener l'exposition aux valeurs limites d'exposition.

Les travailleurs soumis à des expositions dépassant les valeurs d'exposition inférieures d'action devront également avoir droit à un examen audiométrique préventif. Un travailleur faisant l'objet d'une exposition dépassant les valeurs d'exposition supérieures d'action sera en droit de faire examiner son ouïe par un médecin ou par toute autre personne qualifiée sous la responsabilité d'un médecin, conformément à la réglementation et/ou pratique nationale.

En outre, l'employeur devra s'assurer que les travailleurs exposés, sur leur lieu de travail, à des bruits correspondants ou supérieurs aux valeurs d'exposition inférieures d'action reçoivent des informations et font l'objet d'une formation concernant les risques résultant de l'exposition au bruit, et en particulier sur la nature de tels risques et la bonne utilisation des dispositifs de protection.



[Comment fonctionnent les protections auditives?]

Il existe essentiellement deux types de casques antibruit :

Casques antibruit passifs qui atténuent le son, c'est-à-dire que les sons sont réduits lors de leur passage dans les casques antibruit. Il est essentiel que les casques antibruit assurent une atténuation sonore suffisante pour protéger l'audition. Cependant, il est également essentiel que l'atténuation ne soit pas trop importante afin que vous ne soyez pas surprotégé. En effet, une protection trop importante peut vous empêcher d'entendre vos collègues, les alarmes et autres signaux importants. Le niveau sonore recommandé sous casques antibruit se situe entre 70 et 80 dB.

Casques antibruit électroniques avec des composants électroniques intégrés qui limite les bruits nocifs tout en vous permettant de mener une conversation avec d'autres personnes, sans avoir à enlever vos protecteurs antibruit. La fonction d'amplification intégrée amplifie les paroles et autres sons inoffensifs tout en vous protégeant des autres bruits nocifs. Afin d'éviter d'atteindre un niveau sonore nocif, la puissance sonore interne de la personne qui parle est limitée à 82 dB.

[Comment choisir son dispositif de protection ?]

Le choix d'un dispositif de protection adapté dépend du type de bruit et des conditions de travail. Plus la protection des oreilles est confortable et moins elle pose de problèmes, plus elle peut remplir sa fonction durablement. Les facteurs suivants sont déterminants dans le choix d'une protection adaptée pour les oreilles :

Ajustement :

Les oreilles doivent être entièrement recouvertes.

Efficacité :

Le bruit doit être efficacement absorbé.

Confort :

Dans la mesure où le dispositif de protection de l'ouïe doit être porté à chaque fois que le niveau sonore est élevé, il doit être aussi léger et confortable que possible. Il ne doit en aucun cas constituer une distraction ou être irritant.

Facilité de manipulation :

Le système de protection de l'ouïe doit être pratique et facile à utiliser.

Compatibilité :

Il doit être également possible de porter en même temps d'autres dispositifs de sécurité, tels que casques, lunettes de protection, écran facial ou masque de protection.



[MSA SORDIN – Compétence & Protections auditives]

Fort d'une expérience de plus de 15 ans, MSA SORDIN propose une large gamme de protecteurs antibruit, avec composants électroniques intégrés, allant des fonctions de base aux dispositifs de communication présentant des caractéristiques très élaborées. Les protecteurs sont disponibles en version serre-tête ou montés sur casque. Tous nos casques antibruit sont confortables, conçus pour que vous ne vous sentiez pas isolé, vous encourageant ainsi à les porter et à protéger votre ouïe pour le restant de vos jours.

[Casques antibruit électroniques]



BasicLine

La gamme BasicLine possède des composants électroniques standard et offre toutes les fonctions de base à un très bon rapport performance-prix. Les fonctions intégrées, telles que Radio FM ou CutOff, sont en option, ainsi que les versions montées sur casques.

ProLine

La gamme ProLine a été conçue pour une utilisation prolongée en environnement pénible. Elle offre une excellente qualité sonore grâce à la technologie la plus récente, un ensemble de fonctions intégrées, telle que l'entrée audio auxiliaire ou encore les fonctions de CutOff et Radio FM, et propose également le modèle Dual Pro qui permet de combiner l'ensemble de ces fonctions.



Connected by Cable

Cette gamme de casques antibruit très confortables est équipée d'un micro neutraliseur de bruit, permettant à deux personnes de communiquer avec un minimum d'interférences liées au bruit de fond, et d'un câble de descente, permettant de connecter un émetteur-récepteur.



Wireless World

La technologie sans fil Bluetooth® vous offre une immense liberté de communication. Que vous soyez artisan, technicien d'installation, jardinier, ouvrier du bâtiment, employé du secteur industriel ou forestier ou encore bricoleur dans votre garage, vous pouvez à présent travailler sans être gêné par la présence de câbles et communiquer les mains libres grâce au « Wireless World ».



[Casques antibruit passifs]



EXC

Des protecteurs si confortables que vous ne voudrez plus vous en séparer ! Les pièces isolantes modelées par injection unique offrent une excellente atténuation sonore et un espace maximum pour l'oreille à l'intérieur de la coquille. Le modèle EXC convient à la plupart des environnements bruyants.

HPE

Les casques HPE ont été conçus pour garantir une protection en environnement très bruyant, notamment en basse fréquence. Les coussinets épais, souples et garnis de mousse offrent un niveau de confort élevé et une parfaite isolation du bruit.



XLS

Le modèle XLS associe agréablement qualité, confort, et rapport qualité-prix intéressant. Il dispose de nombreuses fonctions habituellement disponibles avec des casques plus onéreux. Le modèle XLS a été essentiellement conçu pour une utilisation dans l'industrie légère et les activités personnelles.

[Protections auditives montées sur casque]

Version « montée sur casque »

Tous les modèles de protection auditive sont disponibles en version « montés sur casque » [Sauf le Supreme].

Pour plus d'informations sur les protections auditives
MSA SORDIN, Reportez-vous aux brochures respectives



MSA in Europe

Northern Europe

Regional Head Office

MSA Nederland, Hoorn
Phone +31 [229] 25 03 03
Telefax +31 [229] 21 13 40
E-Mail info@msaned.nl

MSA Belgium

MSA Belgium, Lier
Phone +32 [3] 491 91 50
Telefax +32 [3] 491 91 51
E-Mail msabelgium@msa.be

MSA Britain

MSA Britain, Coatbridge
Phone +44 [12 36] 42 49 66
Telefax +44 [12 36] 44 08 81
E-Mail info@msabritain.co.uk

MSA NORDIC

MSA NORDIC, Malmö
Phone +46 [40] 6 99 07 70
Telefax +46 [40] 6 99 07 77
E-Mail info@msanordic.se

MSA SORDIN

MSA SORDIN, Värnamo
Phone +46 [370] 69 35 50
Telefax +46 [370] 69 35 55
E-Mail info@sordin.se

Southern Europe

Regional Head Office

MSA Italiana, Rozzano [MI]
Phone +39 [02] 89 217-1
Telefax +39 [02] 82 592 28
E-Mail info-italy@msa-europe.com

MSA Española

MSA Española, Sant- Just Desvern
Phone +34 [93] 372 51 62
Telefax +34 [93] 372 66 57
E-Mail info@msa.es

MSA GALLET

MSA GALLET, Châtillon sur Chalaronne
Phone +33 [474] 55 01 55
Telefax +33 [474] 55 47 99
E-Mail message@msa-gallet.fr

Eastern Europe

Regional Head Office

MSA AUER, Berlin
Phone +49 [30] 6886-2599
Telefax +49 [30] 6886-1577
E-Mail mee@auer.de

MSA AUER Czech

MSA AUER Czech, Ostrava-Radvanice
Phone +420 [596] 23 22 22
Telefax +420 [596] 23 26 75
E-Mail info@msa-auer.cz

MSA AUER Hungaria

MSA AUER Hungaria, Budapest
Phone +36 [1] 2 51 34 88
Telefax +36 [1] 2 51 46 51
E-Mail info@msa-auer.hu

MSA AUER Polska

MSA AUER Polska, Raszyn
Phone +48 [22] 711 50 00
Telefax +48 [22] 711 50 19
E-Mail biuro@msa-auer.com.pl

MSA AUER Moscow

MSA AUER Moscow
Phone +7 [095] 239 15 72
Telefax +7 [095] 239 10 39
E-Mail msa-moscow@auer.de

Central Europe

Regional Head Office

MSA AUER, Berlin
Phone +49 [30] 6886-0
Telefax +49 [30] 6886-1517
E-Mail info@auer.de

MSA AUER Austria

MSA AUER Austria, Absdorf
Phone +43 [22 78] 31 11
Telefax +43 [22 78] 311 12
E-Mail msa-austria@auer.de

MSA AUER Schweiz

MSA AUER Schweiz, Wangen
Phone +41 [43] 255 89 00
Telefax +41 [43] 255 99 90
E-Mail msa-schweiz@auer.de

European Head Office & International Sales

[Africa, Asia, Australia, Latin America, Middle East]
Phone +49 [30] 6886-555
Telefax +49 [30] 6886-1517
E-Mail contact@msa-europe.com

Votre contact direct :